



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 120

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DES MINIMES – SORTIE AU FUTUROSCOPE AVEC LE POINT JEUNES

Les membres du conseil municipal sont informés que **le Point Jeunes va participer à une journée inter-centres secteur jeunes au Futuroscope le 19 juillet 2021.**

Le centre socio-culturel des Minimes se charge de réserver les places au parc du Futuroscope pour l'ensemble des participants et facturera ensuite à la commune les places réservées aux membres du Point Jeunes de Naintré à raison de **15 € la place.**

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention jointe à la présente qui définit les modalités du partenariat avec le centre socio-culturel des Minimes pour l'organisation de la journée inter-centres secteur jeunes au Futuroscope le 19 juillet 2021 .

Considérant que le Point Jeunes participe à une journée inter-centres secteur jeunes au Futuroscope le 19 juillet 2021,

Considérant que le centre socio-culturel des Minimes se charge de réserver les places au parc du Futuroscope pour l'ensemble des participants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat avec le centre socio-culturel des Minimes telle que jointe à la présente,
- charge M le Maire de sa signature.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

